

**ASSEMBLÉE NATIONALE**15 novembre 2024

---

PLFFG 2024 - (N° 538)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 94

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

---

**ARTICLE 4****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés	<i>(en euros)</i>
Justice judiciaire	0	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0	0
Administration pénitentiaire	0	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	-34 899 373	0	-13 176 639	0
Accès au droit et à la justice	0	0	0	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	-34 899 373	0	-13 176 639	0
<b>SOLDE</b>		+34 899 373		+13 176 639	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, nous souhaitons revenir sur les baisses de crédits à la protection judiciaire de la jeunesse.

En février dernier, le Gouvernement a décidé par décret d'annuler 38 millions d'euros de crédits sur la protection judiciaire de la jeunesse. Cette décision est incompréhensible alors que la PJJ fonctionne déjà de manière dégradée et est en difficulté pour recruter.

Cet été, la crise a été aggravée par la décision brutale de la Direction de la PJJ de ne pas renouveler 500 postes à la rentrée 2024. Grâce à la mobilisation des syndicats, le ministère est en train de revenir sur cette décision, néanmoins, elle ne suffira pas à reconstruire une PJJ à la hauteur des besoins des enfants en danger dont elle a la charge.

Le Gouvernement ne peut ignorer le problème profond d'attractivité des métiers à la PJJ. IL a été reconnu et documenté notamment par un rapport du Sénat, la DPJJ et par l'ancien Garde des sceaux et est le résultat des coupes budgétaires qui se multiplient sur la PJJ depuis des années. Cette politique est contradictoire avec l'objectif d'améliorer l'attractivité des métiers à la PJJ qui s'est fixé la direction.

Nous proposons donc de faire un premier pas vers la reconstruction de ce service public en revenant sur les annulations de crédit prévues pour 2024.

Dans le détail, nous demandons la suppression des annulations de crédits de :

- 34 899 373 € en AE et 13 176 639 € en CP dont 2 868220 € de titre 2 en AE et CP prévue pour le programme Protection judiciaire de la jeunesse de la mission Justice